



Espace test agricole

Dispositif pour faciliter l'installation

Un espace test est un dispositif qui facilite l'accès à l'installation des porteurs de projet « hors cadre familial ». Il permet de tester son activité en grandeur réelle.

Il est notamment bien adapté à des installations sur des systèmes de production le plus souvent en agriculture biologique avec une commercialisation en circuits courts.

Les espaces tests offrent au créateur d'activité un cadre juridique, économique, social et humain permettant de « tester » son activité en termes de viabilité mais aussi d'intérêt, de compétences, et bénéficiant pour une durée maximale de 3 ans :

- d'un cadre légal, le contrat CAPE lui permet de commercialiser sa production et d'être « couvert » en cas de problème de santé tout en conservant ses éventuels droits aux aides sociales (allocations de chômage ou RSA).
- d'un accompagnement technique et humain par des agriculteurs tuteurs et/ou par des partenaires du projet.
- de mise à disposition de matériel (le cas échéant) et de foncier.

Les conditions

Le test peut se faire après la formation BP REA, ou après le parcours éco-paysan, au plus près de l'installation ou dans le cadre du Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP).

Campus Provence-Ventoux CFPPA

310 chemin de l'Hermitage
84200 CARPENTRAS

Tél. 04 90 60 80 90
cfppa.carpentras@educagri.fr
<https://www.epl.carpentras.educagri.fr>
<https://cfppaprovenceventoux.fr>

Consulter nos indicateurs de résultat
sur notre site internet.

Les acteurs

- CFPPA Provence-Ventoux,
- Chambre d'agriculture de Vaucluse,
- ADEAR 84,
- Créa Couveuse et Agribio,
- Tuteurs.

Informations pratiques :

espacetestdevaucluse.fr

Réseau National des Espaces Tests Agricoles : www.reneta.fr

Contact : 04 90 60 80 90



Le CFPPA Provence-Ventoux est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation. Vous pouvez contacter Mme Armelle PERRI : armelle.perri@educagri.fr